

Rapport public**Date d'émission du rapport** : 17 avril 2026**Numéro d'inspection** : 2026-1215-0001**Type d'inspection** :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : St. Clair O'Connor Community Inc.**Foyer de soins de longue durée et ville** : St. Clair O'Connor Community Nursing Home, East York**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 13 au 17 avril 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00174821 – Inspection proactive de conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Gestion des médicaments

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections**

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) – Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 102 (2).

Une personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP) a omis d'utiliser comme il se devait l'équipement de protection individuelle, notamment en ce qui concerne le choix et le port de cet équipement de manière appropriée.

En effet, on a vu une PSSP entrer dans la chambre d'une personne résidente à l'égard de laquelle il fallait prendre des précautions quant aux gouttelettes et au contact. La PSSP portait bien une blouse, des gants et un masque chirurgical, mais elle ne portait pas de dispositif de protection des yeux.

Sources : Démarches d'observation; Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée (révisée en février 2026); entretien avec la PSSP.

